

Provence-Alpes-Côte d'Azur



N° 36

septembre 2017

Développement durable Préserver la biodiversité reste un enjeu majeur

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite une diversité exceptionnelle d'espèces animales et végétales, que de nombreux espaces naturels protégés ou réglementés contribuent à préserver. Toutefois depuis dix ans, dans la région tout comme en France, les populations d'espèces d'oiseaux communs ont fortement diminué. En revanche, la qualité écologique de l'eau s'est améliorée, favorisant la biodiversité. La protection et la restauration de la biodiversité constituent aujourd'hui un enjeu majeur du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) en cours d'élaboration. Le tableau de bord du développement durable réalisé chaque année par l'Insee, la Dreal et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur contribue à éclairer cette réflexion.

Thierry Lassagne, Insee - Bruno Terseur, Dreal

Les différents milieux et habitats de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur constituent un patrimoine biologique et paysager admirable. La biodiversité s'y exprime sous de nombreuses formes : 71 % des espèces végétales de France métropolitaine, 85 % des espèces de mammifères, 70 % des espèces de reptiles et 63 % des espèces d'oiseaux sont présentes sur le territoire (*Source : Agence régionale pour l'environnement*).

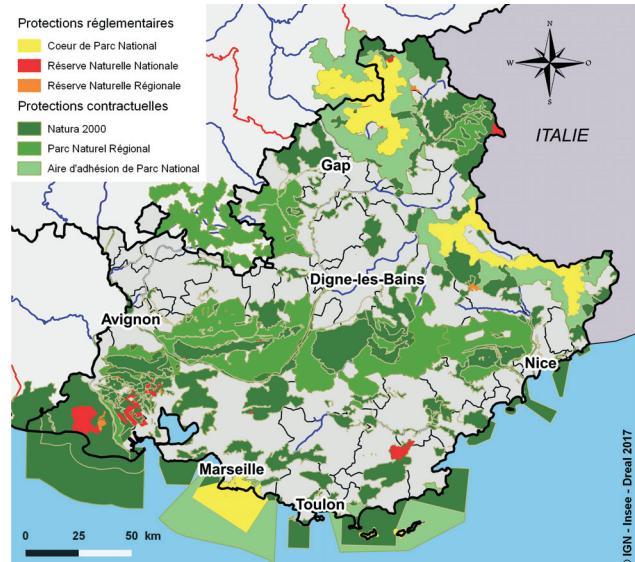
De nombreux espaces naturels

La région est dotée de beaucoup d'espaces naturels protégés et réglementés, qui contribuent au maintien de la biodiversité (*figure 1*). Ainsi, parmi les 7 parcs nationaux de France métropolitaine, 4 sont situés en Provence-Alpes-Côte d'Azur. La surface terrestre de ces 4 coeurs de parcs s'étend sur 136 000 ha, soit 4,3 % de la superficie régionale, auxquels s'ajoutent 46 000 ha de surface maritime. Le territoire est également riche de parcs naturels régionaux (PNR). En 2015, sur les 49 PNR que compte le territoire métropolitain, 7 se trouvent dans la région. Ils couvrent 23 % de la superficie régionale. Deux autres (Sainte-Baume et Mont Ventoux) sont en cours de création ou à l'étude.

Le réseau Natura 2000, au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne, vise à enrayer l'érosion de la biodiversité. Ces sites concernent 30 % de la superficie régionale. La moitié du département des Bouches-du-Rhône est classée Natura 2000.

1 Plus de la moitié de la superficie régionale sous protection réglementaire ou contractuelle

Parcs, réserves naturelles et surfaces Natura 2000 en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2017

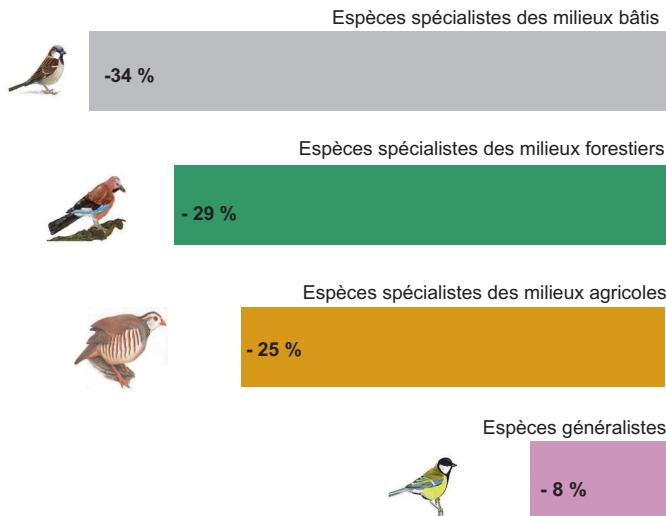


Note : Les protections par voie réglementaire (arrêtés préfectoraux ou ministériels, délibérations du Conseil régional) assurent strictement la préservation de la flore, de la faune et des écosystèmes. Les protections par voie contractuelle relèvent d'une démarche volontaire généralement entreprise par des conservatoires régionaux d'espaces naturels, des associations de protection de la nature et les parcs naturels régionaux.

Source : Dreal/SDES, d'après les données réglementaires et contractuelles

2 Les effectifs des espèces d'oiseaux communs ont fortement diminué en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Évolution de l'indice d'abondance des espèces d'oiseaux communs entre 2003 et 2013



Lecture : entre 2003 et 2013, la population d'oiseaux des espèces spécialistes des milieux bâties a diminué de 34 % en Paca.

Source : Muséum national d'Histoire naturelle, observation par des professionnels et amateurs bénévoles dans le cadre du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs)

L'artificialisation du territoire progresse

Ce haut niveau de protection n'empêche pas l'artificialisation des sols qui contribue à fragmenter et à réduire certains habitats naturels. Dans la région, la part de surfaces artificialisées est passée de 7,0 % en 2006 à 8,7 % en 2014, progressant beaucoup plus rapidement qu'au niveau national. Cette hausse est particulièrement soutenue dans les Bouches-du-Rhône (+ 4,9 points), le Var et le Vaucluse (+ 2,1 points). Sur certains territoires, notamment les milieux agricoles ou l'arrière-pays provençal, se combinent pression foncière, modification des pratiques agricoles, urbanisation en expansion et mitage des sols.

Une loi en faveur de la biodiversité

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 renforce les dispositions protégeant la nature depuis 1976. Elle précise la notion de biodiversité et énonce de nouveaux principes : solidarité écologique, non-régression du droit, absence de perte nette ou, en dernier recours, une « compensation obligatoire ». Les missions des gestionnaires d'espaces naturels sont renforcées. Enfin, la loi met en place une Agence française pour la biodiversité et incite à la création d'agences régionales dans l'esprit d'une plus forte concertation citoyenne. D'ici mi-2018, une des premières agences régionales de la biodiversité verra le jour en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenthi
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez

Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Crédits photos : Région Paca
Cintas Flores Regis
ISSN : 2417-1417 (en ligne)
© Insee, Insee, Dreal, Région Paca, 2017

Les effectifs d'oiseaux communs diminuent fortement

Dans le contexte aggravant du changement climatique, cette artificialisation menace la biodiversité. Par exemple, entre 2003 et 2013, les effectifs des 68 espèces d'oiseaux communs de la région observées par le programme de suivi temporel des oiseaux communs (STOC) ont fortement diminué. C'est particulièrement vrai des espèces vivant dans les milieux bâties (moineau domestique, martinet noir...) dont les effectifs ont reculé de 34 % (figure 2). Les effectifs des espèces spécialistes des milieux forestiers (geai des chênes, rouge-gorge familier...) et des milieux agricoles (alouette des champs, perdrix rouge...) se sont également contractés. Les espèces généralistes (mésange charbonnière, pigeon ramier...) sont moins touchées. La baisse des effectifs d'oiseaux communs est un phénomène qui touche l'ensemble des régions françaises.

La qualité des eaux de surface s'améliore

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la qualité écologique des eaux de surface mesurée par l'IPR (indice poisson rivière) s'est nettement améliorée au cours des dernières années. La part des points de relevés signalant une qualité de l'eau excellente ou bonne est désormais voisine de la moyenne nationale. Entre 2008 et 2012, l'amélioration a été plus marquée dans la région qu'au niveau national.

La réduction des pesticides contribue au maintien des espèces

L'utilisation de pesticides exerce une pression sur la biodiversité. En effet, s'ils éliminent les organismes contre lesquels ils sont utilisés, ils touchent également d'autres espèces que celles visées au départ. Entre 2008 et 2014, la proportion de points de relevés d'eau souterraine impropre à la consommation (c'est-à-dire dont la concentration moyenne en pesticides est supérieure à 0,5 µg/l) a été divisée par deux. Cette proportion est en-dessous de la moyenne nationale (8,5 % contre 9,1 % en 2014). Sur cette même période, la part de l'agriculture biologique dans les surfaces agricoles utilisées a été multipliée par deux. ■

Des indicateurs au service de la biodiversité

Le tableau de bord annuel du développement durable élaboré par l'Insee en partenariat avec la Dreal et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur comprend des indicateurs portant sur la biodiversité. Un nouvel indicateur, l'indice région vivante (IRV) sera publié au second semestre 2017 par l'Observatoire régional de la biodiversité en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cet indicateur est une adaptation de l'indice planète vivante, indicateur faisant référence pour mesurer l'évolution de l'état de conservation des écosystèmes et de la biodiversité planétaire. L'IRV permettra à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur de mesurer l'état de sa biodiversité, en se basant sur les variations de populations d'espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens et de poissons.

Pour en savoir plus

- Tableau de bord du développement durable en Paca - Édition 2017
Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur - rubrique données détaillées
- Site internet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
<http://www.regionpaca.fr/connaissance-du-territoire>
- Site internet de la Dreal - Thème « Développement durable »
<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>
- Les chemins de la biodiversité de l'Agence régionale de l'environnement : <http://www.cheminsdelabiodiversite.com/>
- Observatoire régional de la biodiversité Provence-Alpes-Côte d'Azur

